

DELIBERATION 2020-30

LE QUATRE JUIN DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-NEUF MAI DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : MME GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - MME VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – MME OMS ML. - MME FASSIO I. - MME MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - MME FAVRE-MERCURET R. – M. PETI E. – MME LOPEZ MF. – MME MAUREL P. – MME BADOUIN E. – MME RENARD S. – M. ILLAN G. – MME LUGAND H. – MME FABRY V. – M. RIO F. -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MARTIN-LAVAL B. procuration à MME MAUREL P. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D. – M. MASSON M. procuration à M. RIO F. – MME VACQUIE S. procuration à MME GUIRAUD I. – MME SALOMON ML. Procuration à MME FABRY V. – M. VERNAY P. procuration à MME VESSIOT A.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – MME ESCRIG

ABSENTS : M. CARABASSE P.

Madame LUGAND H. a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subvention municipale pour l'acquisition d'un vélo

La crise sanitaire du coronavirus a mis en exergue la nécessité de changements rapides de notre société.

Mme le Maire rappelle le débat qui a eu lieu sur ce sujet lors du conseil municipal du 11 mai.

Parmi les propositions formulées pour bâtir la « mairie d'après », l'instauration d'une subvention pour l'achat d'un vélo avait été proposée et avait eu un accord de principe.

Cette initiative pourrait avoir un effet incitatif réel pour tendre vers un usage accru des modes actifs, particulièrement sur les petites et moyennes distances. La période post-confinement paraît particulièrement adaptée pour mettre en place une telle mesure.

Mme le Maire rappelle que la commune dispose à ce jour de plus de 20 km de pistes cyclables / espaces partagés, dont 4,5 km créés ces dernières années (Tourtourel, Frênes, Garcia Lorca, Bois, Engabanac, La Roque, Terrasses du Languedoc, Loun, Roudères, Clémenceau, Jasses). La métropole a également planifié diverses opérations en ce sens : Victoire 2 – Prés d'Arènes, Tram Saint Jean le Sec – Sabines, Terral – Ovalie, route de Lattes, M613, ZAC de la Lauze...

Le dispositif envisagé serait le suivant :

- Objet : achat d'un vélo, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo
- Bénéficiaires : les personnes dont la résidence principale est à Saint Jean de Védas
- Aide : forfaitaire selon le type d'achat :

	Vélo	Vélo assistance électrique	Vélo cargo
--	------	----------------------------	------------

Aide municipale	50% prix d'achat TTC Plafonné à 100 €	25% prix d'achat TTC Plafonné à 200 €
-----------------	--	--

- Modalités : une subvention possible par membre du foyer sur une période de 3 ans. Signature d'un engagement et d'une convention ; production de la facture
- Lieux d'achats agréés : magasins situés sur Saint Jean de Védas exclusivement

Mme le Maire soumet au conseil municipal ce dispositif, ainsi que la convention et les autres pièces afférentes.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le dispositif de subvention pour l'acquisition d'un vélo tel que détaillé ci-dessus ;
- **DECIDE** la création d'une enveloppe de 20.000 € pour ce dispositif (montant éventuellement reconductible) ;
- **EN APPROUVE** la convention et les autres documents afférents ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice, chapitre 65 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

